

Province de Québec
Régie de collecte environnementale de la Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge tenue le 13 septembre 2023 au siège social de la Régie situé au 53, chemin des Pionniers à La Macaza

Sont présents :

Madame Martine Labrosse, conseillère de Lac Saguy;
Monsieur Yves Bélanger, président et maire de La Macaza;
Monsieur Luc Boisvert, conseiller de Nomingue
Monsieur Gaëtan Castilloux, maire de La Conception;
Monsieur Guy Gauthier, administrateur et conseiller de L'Ascension.

Est également présent :

Monsieur André Séguin, secrétaire-trésorier et directeur général;
Monsieur Luc Laurin, directeur général adjoint.

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de monsieur Yves Bélanger, la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 13 septembre 2023 est ouverte à 17h06.

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance ordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2023
- 4- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juillet 2023
- 5- Approbation des déboursés et des comptes à payer pour les mois de juin, juillet et août 2023.
- 6- Avis de motion et dépôt du projet de règlement 013-2023 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
- 7- Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2024
- 8- Calendrier des versements des quotes-parts pour l'année 2024
- 9- Détermination des taux de tarification en lien avec le règlement 011-2022 visant la tarification des services
- 10- Proposition des taux de l'année 2024 pour l'entente intermunicipale de transbordement des matières recyclables intervenue avec le complexe environnemental de la Rouge
- 11- Transferts budgétaires
- 12- Demande d'ouverture de compte Sonic
- 13- Embauche d'un chauffeur temporaire
- 14- Affichage de postes de chauffeurs
- 15- Période de questions
- 16- Levée de la séance

Il est proposé par madame Martine Labrosse d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2023 dans les délais requis et qu'ils s'en déclarent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2023 soit adopté tel que préparé par le secrétaire-trésorier, M. André Séguin.

ADOPTÉE

4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUILLET 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juillet 2023 dans les délais requis et qu'ils s'en déclarent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juillet 2023 soit adopté tel que préparé par le secrétaire-trésorier, M. André Séguin.

ADOPTÉE

5.

APPROBATION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER POUR LES MOIS DE JUIN, JUILLET ET AOÛT 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois de juin, juillet et août 2023.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Luc Boisvert

Et résolu à l'unanimité

D'accepter la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois de juin, juillet et août 2023 suivante :

Comptes	Juin 2023	Juillet 2023	Août 2023	Total
André Séguin		210.00 \$		210.00 \$
Astus inc.	91.98 \$	91.98 \$	91.98 \$	275.94 \$
Camion Freightliner Mont-Laurier	2 463.23 \$	5 507.76 \$	718.34 \$	8 689.33 \$
CLR Exel Radio	126.19 \$	126.19 \$	126.19 \$	378.57 \$
Daniel Tétreault		3 414.76 \$		3 414.76 \$
Dépanneur l'Essentiel	287.88 \$	347.57 \$	323.66 \$	959.11 \$
Deloupe	80.09 \$			80.09 \$
Groupe Environnemental Labrie		846.91 \$		846.91 \$
Harnois Énergie	4 692.09 \$	4 206.41 \$	3 826.84 \$	12 725.34 \$
La Capitale	1 237.46 \$	1 237.46 \$	1 467.13 \$	3 942.05 \$
Iuc Bédard		44.00 \$		44.00 \$
Municipalité de La Macaza		27 990.03 \$	15 015.13 \$	43 005.16 \$
Pièces d'auto Rivière- Rouge	7 168.48 \$	2 390.34 \$	995.96 \$	10 554.78 \$
Salaires et remises gouvernementales	32 208.91 \$	26 722.50 \$	27 467.78 \$	86 399.19 \$
Sébastien Gordon		175.40 \$		175.40 \$
Services de paie Desjardins	162.78 \$	131.76 \$	131.76 \$	426.30 \$
Villemaire pneus et Mécanique		7 316.64 \$	8 645.76 \$	15 962.40 \$
Visa	301.69 \$	1 895.63 \$	2 276.47 \$	4 473.79 \$
Total	48 820.78 \$	82 655.34 \$	61 087.00 \$	192 563.12 \$

ET d'en approuver le paiement.

ADOPTÉE

6.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 013-2023
DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES
ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 002-2019**

Monsieur Guy Gauthier donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 013-2023 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et abrogeant le règlement 002-2019.

Monsieur Gauthier dépose également le projet de règlement numéro 013-2023 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et abrogeant le règlement 002-2019.

7.

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 603 du code municipal, la Régie dresse son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption, avant le 1er octobre, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce même article, elle indique en même temps à chaque municipalité une estimation de sa contribution financière pour le prochain exercice;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaëtan Castilloux

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les prévisions budgétaires 2024 suivantes soient adoptées telles que présentées dans le tableau suivant :

N° de compte	REVENUS ↓	2024
01-110-00-000	QUOTES-PARTS	1 504 729 \$
01-111-00-000	ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS	1 504 729 \$
01-111-10-100	QUOTE-PART - LA MACAZA	114 812 \$
01-111-10-200	QUOTE-PART - NOMININGUE	238 502 \$
01-111-10-300	QUOTE-PART - RIVIÈRE-ROUGE	386 731 \$
01-111-10-400	QUOTE-PART - L'ASCENSION	99 052 \$
01-111-10-500	QUOTE-PART - LAC SAGUAY	52 568 \$
01-111-10-600	QUOTE-PART - LA MINERVE	192 817 \$
01-111-10-700	QUOTE-PART - LABELLE	253 465 \$
01-111-10-800	QUOTE-PART - LA CONCEPTION	166 782 \$
01-230-00-000	SERVICES RENDUS	265 310 \$
01-232-00-000	SERVICES RENDUS ORG. MUNICIPAUX	255 977 \$
01-232-10-001	COLLECTES SUPPL. DÉCHETS	31 750 \$
01-232-21-001	COLLECTES SUPPL. RECYCLAGE	14 000 \$
01-232-21-002	TRANSPORT MATIÈRES RECYCLABLES	207 627 \$
01-232-30-001	AUTRES SERVICES	2 600 \$
01-234-00-000	AUTRES SERVICES RENDUS	9 333 \$
01-234-46-020	SERVICES COMMERCIAUX	3 043 \$
01-234-46-050	VENTES DE BACS ROULANTS	6 290 \$
01-234-49-060	COLLECTE DE VOLUMINEUX	0 \$
01-234-87-000	AUTRES	0 \$
01-260-00-000	INTÉRÊTS	0 \$
01-270-00-000	AUTRES REVENUS	0 \$
-	TOTAL DES REVENUS	1 770 038 \$

	DÉPENSES ↓	2024
02-100-00-000	ADMINISTRATION GÉNÉRALE :	141 623 \$
02-130-00-000	GESTION FINANCIÈRE & ADM.	141 623 \$
02-130-00-100	RÉMUNÉRATION	100 031 \$
02-130-00-200	CHARGES SOCIALES	18 002 \$
02-130-00-300	TRANSPORT ET COMMUNICATION	3 830 \$
02-130-00-400	SERVICES PROFESSIONNELS & TECH. ADM	11 120 \$
02-130-00-500	LOCATION, ENTR. & RÉPARATION	4 440 \$
02-130-00-600	BIENS NON DURABLES	2 400 \$
02-130-00-700	BIENS DURABLES	1 800 \$
02-130-00-800	FRAIS DE FINANCEMENT	0 \$
02-130-00-900	CONTRIBUTIONS ET AUTRES OBJETS	0 \$
02-450-00-000	MATIÈRES RÉSIDUELLES	1 290 636 \$
02-450-00-000	COLLECTE	928 877 \$
02-450-00-100	RÉMUNÉRATION COLLECTE	360 366 \$
02-450-00-200	CHARGES SOCIALES COLLECTE	64 763 \$
02-450-00-300	TRANSPORT ET COMMUNICATION COLLECTE	6 768 \$
02-450-00-400	SERVICES PROF. & TECH. COLLECTE	34 600 \$
02-450-00-500	LOCATION COLLECTE	52 308 \$
02-450-00-600	BIENS NON DURABLES COLLECTE	408 272 \$
02-450-00-900	CONTRIBUTIONS - ORGANISMES	1 800 \$
02-450-10-000	ENTRETIEN ET RÉPARATION - COLLECTE	210 926 \$
02-450-10-100	RÉMUNÉRATION ENT. ET RÉP. COLLECTE	61 839 \$
02-450-10-200	CHARGES SOCIALES ENT. ET RÉP. COLLECTE	11 415 \$
02-450-10-300	TRANSPORT ET COMMUNICATION	5 280 \$
02-450-10-400	SERVICES PROFESSIONNELS ENT. ET RÉP.	0 \$
02-450-10-500	LOCATION, ENTR. & RÉPARATION COLLECTE	132 392 \$
02-452-00-000	TRANSPORT	115 742 \$
02-452-00-100	RÉMUNÉRATION TRANSPORT	36 304 \$
02-452-00-200	CHARGES SOCIALES TRANSPORT	6 702 \$
02-452-00-300	TRANSPORT ET COMMUNICATION TRANSPORT	372 \$
02-452-00-400	SERVICES PROF. & TECH. TRANSPORT	15 700 \$
02-452-00-500	LOCATION TRANSPORT	0 \$
02-452-00-600	BIENS NON DURABLES TRANSPORT	56 664 \$
02-452-10-000	ENTRETIEN ET RÉPARATION - TRANSPORT	35 091 \$
02-452-10-100	RÉM. ENT. ET RÉP. TRANSPORT	6 155 \$
02-452-10-200	CHARGES SOCIALES ENT. ET RÉP. TRANSPORT	1 136 \$
02-452-00-500	LOCATION, ENTR. & RÉPARATION TRANSPORT	27 800 \$
02-453-00-000	VOLUMINEUX	0 \$

02-900-00-000	FRAIS DE FINANCEMENT :	55 878 \$
02-920-00-000	DETTE À LONG TERME	55 878 \$
02-921-00-800	INTÉRÊTS /DETTE À LONG TERME	55 878 \$
02-921-11-840	INTÉRÊTS CAMIONS RÈGL. 003-2019	13 279 \$
02-921-12-840	INTÉRÊTS CAMION ET REMORQUE RÈGL. 010-2022	19 619 \$
02-921-13-840	INTÉRÊTS CAMION RÈGL. 012-2023	22 980 \$
02-921-14-840	INTÉRÊTS GARAGE	0 \$
03-100-00-000	FINANCEMENT	281 902 \$
03-110-00-000	FINANCEMENT LG TERME ACT. FONCTIONNEMENT	0 \$
03-210-11-000	REMB. CAPITAL RÈGL. 003-2019	114 300 \$
03-210-12-000	REMB. FDR RÉG. 2021.05.020 (PICKUP)	4 373 \$
03-210-13-000	REMB. FDR RÉG. 2021.07.036 (REMORQUE)	1 622 \$
03-210-14-000	REMB. FDR RÉG. 2021.09.045 (BACS)	6 290 \$
03-210-15-000	REMB. CAPITAL RÈGL. 010-2022	31 100 \$
03-210-16-000	REMB. FDR RÉG. 2022.06.024 (LAVEUSE À PRESSION)	835 \$
03-210-17-000	REMB. CAPITAL RÈGL. 012-2023	38 700 \$
03-210-18-000	REMB. FDR RÉG. 2023.05-021 (ANTENNE NOMINIQUE)	2 012 \$
03-210-19-000	REMB. FDR RÉG. 2023.06-028 (ANALYSEUR NUMÉRIQUE)	1 168 \$
03-210-20-000	CAMIONS LA MINERVE	81 502 \$
03-210-21-000	GARAGE	0 \$
=	TOTAL DES DÉPENSES	1 770 038 \$

ADOPTÉE

8.

CALENDRIER DES VERSEMENTS DES QUOTES-PARTS POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT l'adoption des prévisions budgétaires 2024 par la régie;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des membres de connaître la répartition annuelle des quotes-parts à être facturée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Martine Labrosse

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le calendrier suivant pour la facturation des quotes-parts pour l'année 2024 :

QUOTES-PARTS	Janvier Février Mars	Avril Mai Juin	Juillet Août Septembre	Octobre Novembre Décembre	Total
LA MACAZA	28 703 \$	28 703 \$	28 703 \$	28 703 \$	114 812 \$
NOMININGUE	59 626 \$	59 626 \$	59 626 \$	59 626 \$	238 502 \$
RIVIÈRE-ROUGE	96 683 \$	96 683 \$	96 683 \$	96 683 \$	386 731 \$
L'ASCENSION	24 763 \$	24 763 \$	24 763 \$	24 763 \$	99 052 \$
LAC SAGUAY	13 142 \$	13 142 \$	13 142 \$	13 142 \$	52 568 \$
LA MINERVE	48 204 \$	48 204 \$	48 204 \$	48 204 \$	192 817 \$
LABELLE	63 366 \$	63 366 \$	63 366 \$	63 366 \$	253 465 \$
LA CONCEPTION	41 696 \$	41 696 \$	41 696 \$	41 696 \$	166 782 \$
	Facturation le 15 février 2024	Facturation le 15 mai 2024	Facturation le 15 août 2024	Facturation le 15 novembre 2024	

ADOPTÉE

9.

DÉTERMINATION DES TAUX DE TARIFICATION EN LIEN AVEC LE RÈGLEMENT 011-2022 VISANT LA TARIFICATION DES SERVICES

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 011-2022 visant la tarification des services;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit l'adoption de taux de tarifications par résolution.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier

Et résolu à l'unanimité

D'adopter les taux de tarification suivants, en lien avec le règlement 011-2022 :

1-Les frais d'administration pour les articles 5.1.1 et 5.1.4 sont de 10%.

2-Les taux pour les éléments de l'article 5.1.2 pour les collectes supplémentaires pour les membres sont les suivants :

3.00 \$ par bac de 240 ou 360 litres;

4.50 \$ par bac de 1100 litres;

Taux horaire de 155\$.

3-Les frais pour la collecte d'un bac sorti en retard sont de 25 \$ (*article 5.1.3*);

4- Les taux pour les éléments de l'article 5.2 pour les collectes supplémentaires pour les municipalités non membres, les industries, les commerces ou les institutions sont les suivants :

3.25 \$ par bac de 240 ou 360 litres;

4.90 \$ par bac de 1100 litres;

Taux horaire de 170 \$.

ET que cette tarification entre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2024.

ADOPTÉE

10.

**PROPOSITION DES TAUX DE L'ANNÉE 2023 POUR L'ENTENTE
INTERMUNICIPALE DE TRANSBORDEMENT DES MATIÈRES
RECYCLABLES INTERVENUE AVEC LE COMPLEXE
ENVIRONNEMENTAL DE LA ROUGE**

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale de transbordement intervenue avec le complexe environnemental de la Rouge;

CONSIDÉRANT que selon l'article de 4 de cette entente, la RCER propose annuellement un taux par voyage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier

ET RÉSOLU à l'unanimité

DE proposer les taux suivants, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, en lien avec l'entente intermunicipale de transbordement intervenue avec le complexe environnemental de la Rouge :

925 \$ par voyage du complexe environnemental vers Tricentris à Lachute;

150 \$ de l'heure pour tout autre service de transport requis par le complexe environnemental.

ADOPTÉE

11.

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de balancer certains postes budgétaires sans qu'il y ait d'incidence sur les quotes-parts.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Luc Boisvert

ET RÉSOLU à l'unanimité

DE faire les transferts budgétaires suivants :

POSTE	NOM	MONTANT
02 452 00 631	DIÉSEL ESS. TRANSPORT	-9 112 \$
02 921 12 840	INT. RÈG. 010-2022	9 112 \$

ADOPTÉE

12.

DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE SONIC

CONSIDÉRANT QUE les besoins en diésel pour la division transport doivent se faire à partir de station de services publics;

CONSIDÉRANT QUE la station de service Sonic de Labelle est la seule accessible avec le camion de transbordement à proximité du complexe environnemental;

CONSIDÉRANT QUE Philippe Gosselin et Associés Itée est le fournisseur de diésel pour la station Sonic de Labelle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaëtan Castilloux

ET RÉSOLU à l'unanimité

DE demander une ouverture de compte auprès de Philippe Gosselin et Associés Itée fournisseur de diésel pour la station Sonic de Labelle.

DE demander une limite de crédit mensuel de 5 000 \$.

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Régie ladite demande d'ouverture de compte.

ADOPTÉE

13.

EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 596 du code municipal, le conseil d'administration nomme, lorsqu'il le juge à propos, tout fonctionnaire ou employé qu'il juge utile au fonctionnement de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des opérations de la Régie justifie l'embauche d'un chauffeur temporaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'embaucher monsieur Luc Leblanc au poste de chauffeur à temps partiel en probation selon les termes et condition de la politique de gestion des ressources humaines.

ET QUE les conditions salariales de monsieur Leblanc soient celles de l'échelon 3 de l'annexe 1 de la politique de gestion des ressources humaines.

ADOPTÉE

14.

AUTORISATION D'AFFICHER DES POSTES DE CHAUFFEURS

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 596 du code municipal, le conseil d'administration nomme, lorsqu'il le juge à propos, tout fonctionnaire ou employé qu'il juge utile au fonctionnement de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la Régie aura besoin de chauffeurs supplémentaires avec l'ajout des collectes, à partir du mois de janvier 2024, pour les nouvelles municipalités membres.

EN CONSÉQUENCE, il proposé par monsieur Gaëtan Castilloux

ET RÉSOLU, à l'unanimité

D'autoriser M. André Séguin, secrétaire-trésorier et coordonnateur, à afficher les postes de chauffeurs durant le mois d'octobre 2023.

Et d'autoriser également M. André Séguin à former un comité de sélection qui sera chargé de faire les recommandations d'embauche au conseil d'administration.

ADOPTÉE

15.

PÉRIODE DE QUESTIONS

16.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par monsieur Gaëtan Castilloux

Que la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 13 septembre 2023 soit levée à 17h17.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

originale signée
Monsieur, Yves Bélanger

originale signée
Monsieur André Séguin